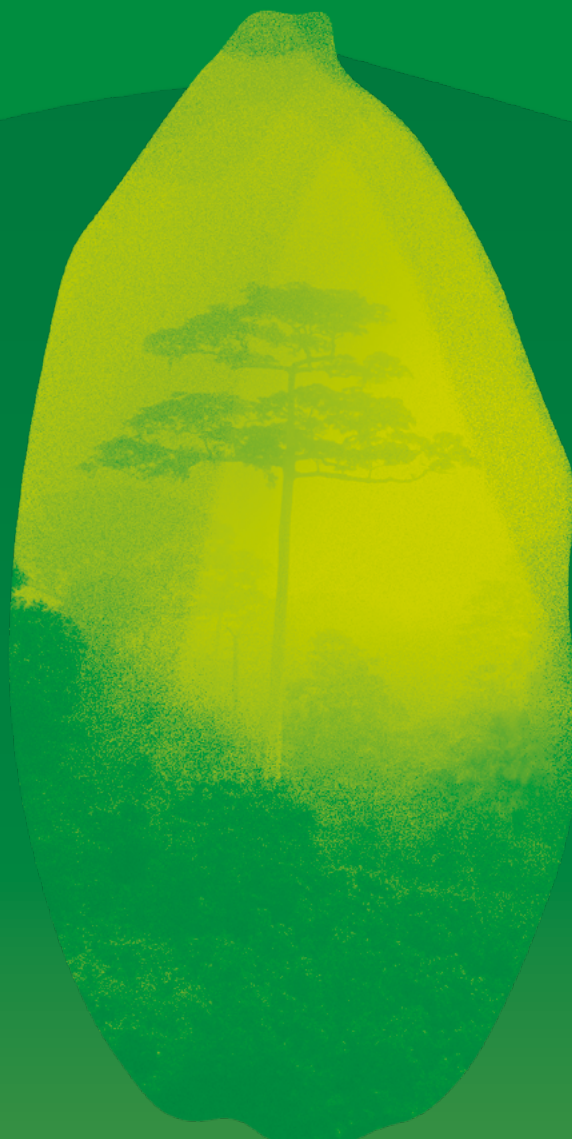


« Pas de problème, il y a plein de forêt ! »



RAPPORT SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA CULTURE ET DU
COMMERCE DU CACAO LE LONG DE LA FRONTIÈRE
ENTRE LE LIBÉRIA ET LA CÔTE D'IVOIRE

WWW.SAMFULR.ORG
WWW.ONGIDEF.ORG
WWW.FERN.ORG

OCTOBRE 2026



Messages-clés

- La pression de déforestation liée au cacao est restée forte dans le paysage transfrontalier Taï – Grebo-Krahn, malgré la baisse des cours mondiaux fin 2025. Le déclin de la productivité ivoirienne (elle-même largement due à une déforestation massive liée au cacao) et le manque d'alternatives au Libéria poussent l'expansion du cacao jusque dans les zones forestières, y compris les parcs nationaux. Sur le long terme, la déforestation se déplace de la Côte d'Ivoire vers le Libéria, avec des conséquences potentiellement tout aussi dévastatrices.
- Cette expansion s'appuie sur des réseaux migratoires transfrontaliers récents mais bien établis. Loin d'une migration spontanée, les données suggèrent un système structuré qui relie recrutement de main-d'œuvre, attribution des terres, création d'exploitations et commercialisation du cacao par-delà la frontière.
- L'empiétement au Libéria n'en est qu'à un stade précoce et peut encore être stoppé. Mais beaucoup ne le perçoivent pas comme un problème : « *Pas de problème, il y a plein de forêt* », résume un ancien de Garleo, Libéria, pour qui « *si les animaux ne se sentent pas à l'aise ici, ils peuvent aller* » dans les comtés voisins.
- La gouvernance pose de sérieux défis : des terres forestières sont attribuées à des parrains de migrants par des accords verbaux peu contraignants, tandis que le flou des limites entre terres communautaires et aires protégées favorise empiétements et litiges. Une approche reposant uniquement sur l'application, dans les aires protégées, des lois forestières, foncières et migratoires a donc peu de chances d'aboutir sans une gouvernance foncière renforcée, un soutien aux moyens de subsistance et le développement des infrastructures.
- Les défis de traçabilité sont considérables pour les gouvernements, exportateurs et acheteurs qui doivent démontrer des chaînes d'approvisionnement sans déforestation. Une réponse efficace exigera une coopération durable entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, associant administrations, communautés, société civile et secteur privé.

Sommaire

1 – Contexte et justification	_____	P. 3
-------------------------------	-------	------

2 – Méthodologie	_____	P. 6
------------------	-------	------

3 – Résultats	_____	P. 8
---------------	-------	------

3.1 Les modalités de l'expansion des plantations de cacao	_____	P. 8
--	-------	-------------

- Deux profils de migrants
- De la forêt à la plantation : le système des parrains
 - Un accès à la terre et aux revenus inégal selon le genre
 - Des moteurs économiques puissants
- La baisse des prix ne freine pas l'expansion

3.2 L'impact sur les aires protégées	_____	P. 11
---	-------	--------------

- Des plantations à l'intérieur du parc national de Grebo-Krahn
- Le déclin de la faune et la chasse
- Côte ivoirien : le parc national Taï et la menace de l'orpaillage
 - La réponse sécuritaire

3.3 Des systèmes commerciaux complexes	_____	P. 15
---	-------	--------------

- Structure du marché
- Des prix régulés en Côte d'Ivoire, librement fixés au Libéria
- Au-delà du prix : réseaux, langue et monnaie
 - Vers Monrovia ou vers la filière ivoirienne

4 – Analyse	_____	P. 19
-------------	-------	-------

5 – Conclusions & recommandations	_____	P. 19
--------------------------------------	-------	-------



1 – Contexte et justification

Le paysage transfrontalier formé par le **Parc national de Taï (Côte d'Ivoire)** et le **Parc national de Grebo-Krahn (Libéria)** constitue l'un des derniers grands blocs de la forêt de Haute-Guinée, un point chaud de biodiversité d'importance mondiale. Taï, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, abrite une forêt tropicale primaire et une faune exceptionnelle : éléphants de forêt, chimpanzés de l'Ouest, hippopotames pygmées et de nombreuses espèces endémiques.¹ Grebo-Krahn complète ce réseau et offre un habitat à plus de 300 espèces animales, dont beaucoup sont menacées, notamment les chimpanzés de l'Ouest, les pangolins géants et les hippopotames nains.²

Ce paysage est de plus en plus menacé par l'expansion agricole, en particulier celle du cacao. La pénurie de terres et l'appauvrissement des sols en Côte d'Ivoire, eux-mêmes dus à des décennies de déforestation liée au cacao, ont déclenché une « *ruée vers le cacao* » dans le Grand Gedeh (Libéria) et les comtés voisins, **y compris dans des aires protégées où le défrichement et l'agriculture sont illégaux** (encadré 1). Cette ruée s'accompagne d'un afflux massif de travailleurs migrants, surtout originaires de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, venus selon la presse travailler dans la culture du cacao et dans les mines au Libéria. Le Service de l'immigration du Libéria recensait environ 40 000 Burkinabès à la mi-2025 (dont près de 36 000 dans le seul Grand Gedeh), 55 000 en août 2025, et **en 2026, des évaluations gouvernementales en estimaient plus de 140 000** dans les comtés de Grand Gedeh et de River Gee.³

Les conséquences environnementales sont considérables : perte, fragmentation et dégradation des habitats en bordure des forêts protégées.⁴ Selon la presse récente, le Grand Gedeh est désormais l'un des points chauds de la déforestation au Libéria, largement alimenté par les nouvelles plantations créées par des migrants.⁵ La connectivité écologique entre Taï et Grebo-Krahn, dont dépendent les espèces menacées, est directement en jeu.⁶ Sur le plan socio-économique, si le cacao crée revenus et emplois, l'afflux rapide de migrants transforme la démographie locale, accroît la concurrence pour la terre et pose des défis de gouvernance. Les processus écologiques, les flux migratoires et les chaînes de valeur dépassant les frontières, et les règles foncières et de conservation différant entre les deux pays, **une approche transfrontalière s'impose**.

Cet enjeu est d'autant plus important que les chaînes d'approvisionnement en cacao feront bientôt l'objet d'une surveillance accrue. L'Union européenne importe⁷ la majeure partie du cacao mondial : en 2027, elle commencera à appliquer son nouveau règlement sur la déforestation (EUDR), qui interdit le cacao associé à une déforestation postérieure à 2020 et/ou produit illégalement au regard des lois du pays de production. Le Royaume-Uni doit également adopter une législation similaire dans les années à venir. Ces évolutions placeront les chaînes d'approvisionnement en cacao de Côte d'Ivoire et du Libéria sous une surveillance renouvelée. Gouvernements, entreprises et petits producteurs ont donc un

1 – Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, 2022, *Parc national de Taï* ; PNUE-WCMC, 2009, *Fiche d'information sur le patrimoine mondial – Parc national de Taï*. 2 – Atlas APES de l'UICN, *Parc national de Grebo-Krahn*, consulté en août 2026 ; FDA, 2017, *Loi portant création du parc national de Grebo-Krahn*. 3 – *The Liberian Investigator*, 5 juin 2026, « Le Libéria s'inquiète alors que la population de migrants burkinabès dépasse les 140 000 ». 4 – UICN, 2025, *Évaluation des perspectives du patrimoine*

mondial – Parc national de Taï. 5 – Mongabay, 10 octobre 2025, « La ruée vers le cacao entraîne une déforestation "alarmante" au Libéria ». 6 – PAPFor, 2021, *Fiche d'information – Paysage de Taï-Grebo-Krahn-Sapo*. 7 – <https://www.cbi.eu/market-information/cocoa/what-demand>; <https://www.gov.uk/government/news/government-steps-up-action-to-tackle-illegal-deforestation>



Cocoa, implantée à la lisière du parc national de Grebo-Krahn, près de la ville de Garleo © SAMFU, 4 mai 2026

fort intérêt économique à garantir que leur culture du cacao respecte les droits humains et soit exempte de déforestation.

Cette étude documente les impacts environnementaux et socio-économiques des nouvelles plantations de cacao dans ce paysage de conservation, afin d'aider gouvernements, organisations de conservation et acteurs de la filière à concilier production de cacao et préservation du paysage Taï – Grebo-Krahn. **Elle répond à trois questions :**

- La déforestation liée à l'expansion du cacao se poursuit-elle et affecte-t-elle les aires protégées ?
- La baisse des prix mondiaux influence-t-elle la déforestation ?
- À quoi ressemble une chaîne d'approvisionnement type pour le cacao cultivé au Libéria, après la récolte ?

Encadré 1

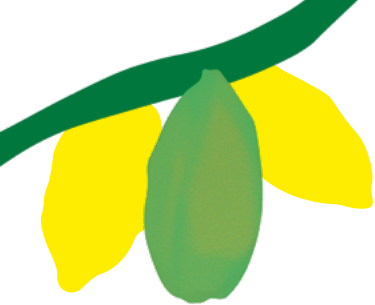
CE QUE DIT LA LOI LIBÉRIENNE SUR LE DÉBOISEMENT

LOI NATIONALE DE 2016 SUR LA FAUNE SAUVAGE ET LES AIRES PROTÉGÉES : abattre des arbres dans une aire protégée est illégal, passible d'une amende pouvant atteindre 500 USD ou de 30 jours d'emprisonnement.⁸

LOI NATIONALE DE 2006 SUR LA RÉFORME FORESTIÈRE : toute intrusion non autorisée ou tout abattage est illégal. Sont notamment sanctionnés l'exploitation commerciale sans autorisation (§ 5.1a), l'empiétement sur une forêt sous licence exclusive (§ 7.2a), l'agriculture, la chasse ou l'exploitation du bois dans une zone protégée (§ 9.10b), la culture itinérante ou la construction d'habitations dans une zone protégée (§ 16.3). Les sanctions peuvent atteindre 10 000 USD ou « *le double du bénéfice économique tiré* », le montant le plus élevé étant retenu (§ 20.7).⁹

Les sanctions prévues par les deux lois peuvent se cumuler pour une même infraction.

⁸ – Gouvernement du Libéria, 2016, *Loi nationale sur la conservation de la faune sauvage et la gestion des aires protégées*, chapitre 11. ⁹ – Gouvernement du Libéria, 2006, *Loi nationale sur la réforme forestière*.



2 – Méthodologie

L'étude repose sur les techniques de **surveillance forestière indépendante (IFM)**¹⁰ mises en œuvre par deux équipes distinctes. Au Libéria, l'équipe de terrain de **Save My Future Foundation (SAMFU)** a enquêté dans la partie nord-ouest du parc national de Grebo-Krahn, dans la forêt communautaire de Konobo et dans les villages voisins le long des routes et pistes. En Côte d'Ivoire, l'équipe de terrain de l'association **Initiatives pour le Développement communautaire et la conservation de la Forêt (IDEF)** a travaillé autour de Taï (Taï, Dahobly, Zaïpobli, Zagné), entre le parc national de Taï et la forêt classée de Cavaly, ainsi qu'aux points de passage sur le fleuve Cavally autour de Tempo (figure 1).

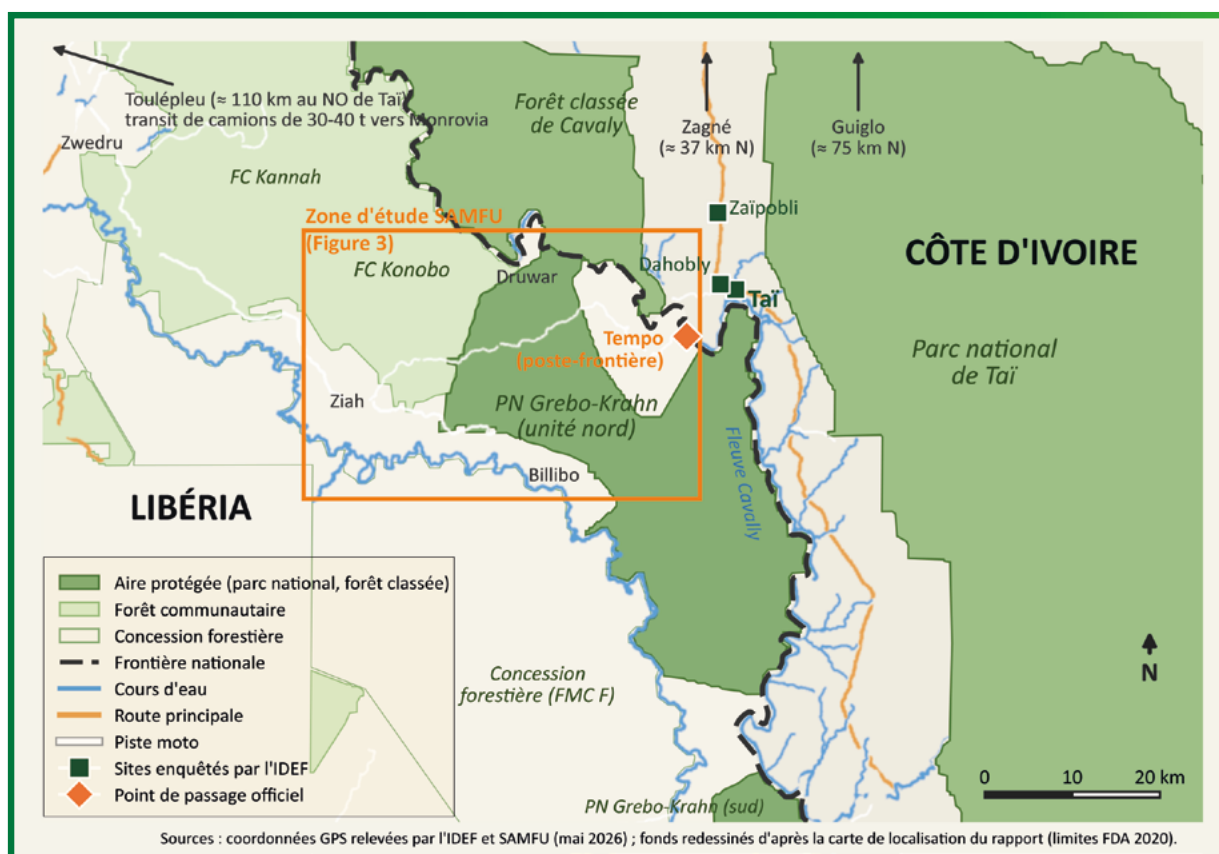
Le terrain s'est déroulé en **mai 2026**, hors saison de récolte (octobre-décembre pour la campagne

principale, janvier-mars pour la campagne intermédiaire), ce qui a limité l'accès aux négociants. Des démarches ont été entreprises dans les semaines suivantes pour mener des entretiens avec Granex, un important négociant opérant au Libéria.¹¹

Au Libéria, **117 personnes ont été interrogées** au cours d'entretiens semi-structurés dans dix localités (figure 2) : chefs de ville et traditionnels, responsables des femmes et des jeunes, agriculteurs, membres des communautés, ainsi que des forces de sécurité et des migrants burkinabès à Peah. En chemin, **26 exploitations de cacao** ont été géolocalisées par GPS, à proximité ou à l'intérieur du parc national de Grebo-Krahn (voir figure 4). Toutes les personnes interrogées sont anonymisées dans le rapport pour des raisons de sécurité.

Figure 1

Localisation de la zone d'étude et des sites enquêtés.
Le rectangle orange correspond à la carte détaillée (figure 3).



¹⁰ – Selon l'IDEF, l'IFM « met en lumière la manière dont sont obtenus les produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts » et fournit, par des enquêtes de terrain, des informations objectives sur les enjeux

juridiques, environnementaux et sociaux. ¹¹ – <https://granexgroup.com/>, accessed August 2026.



De gauche à droite : des sacs de fèves de cacao séchées dans un entrepôt de la ville de Yeoh, à environ 5 km du poste-frontière de Tempo. Des fèves de cacao en cours de séchage dans cette même ville. Un passage à gué sur la rivière Dugbeh, près de la limite sud du parc national de Grebo-Krahn. © SAMFU, 4 mai 2026

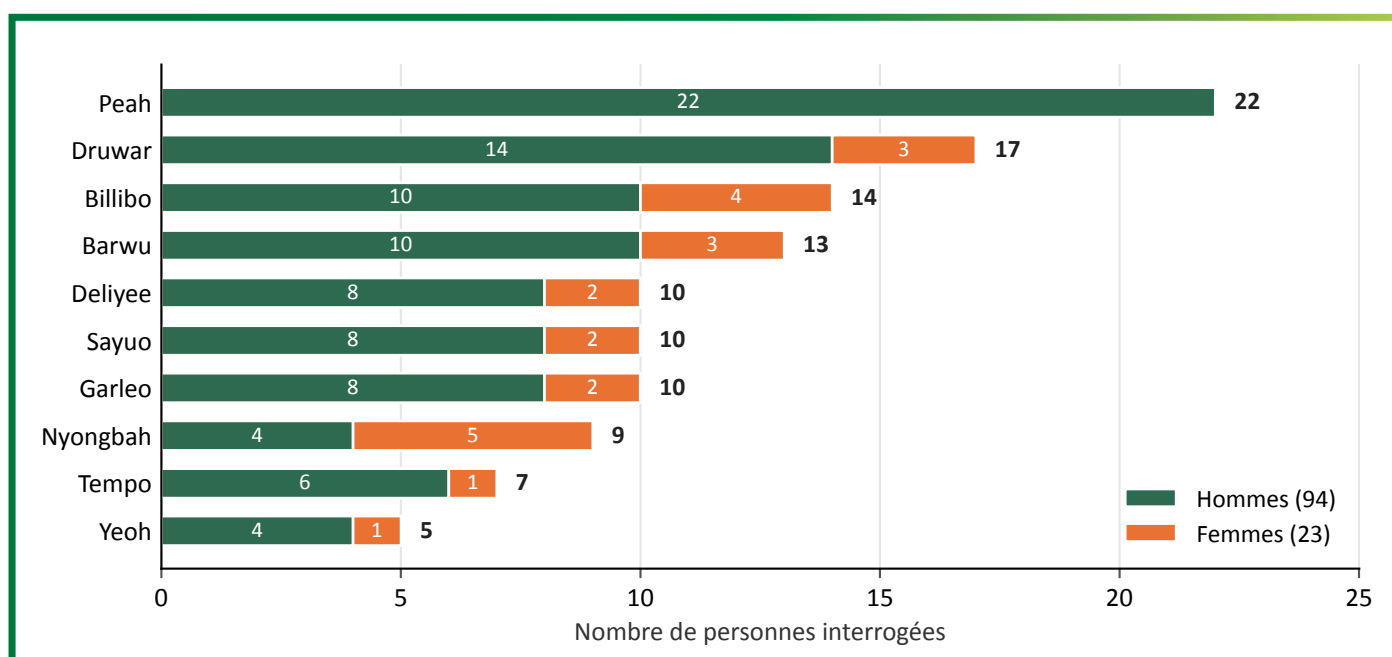
Limites de l'étude

Le terrain a coïncidé avec le début de la saison des pluies : routes dégradées, déplacements limités aux pistes à moto, temps réduit pour les entretiens et pour estimer la taille des plantations. Surtout, **l'accès a été activement refusé à plusieurs endroits** : à Bao, Tarloken et Gbarwu, les habitants ont refusé d'accompagner l'équipe aux points de passage fluviaux ; à Billibo, à moins de 2 km de l'aire protégée, l'équipe n'a pas pu visiter les plantations.

Côté ivoirien, l'équipe n'a pas pu entrer dans le parc national de Taï et a été confrontée à des restrictions liées au renforcement de la sécurité frontalière. Un gendarme l'a mise en garde : « *Nous avons reçu l'ordre de ne laisser personne aller plus loin ici. C'est une zone frontalière. Et vous savez que beaucoup de choses qui ne sont pas tout à fait légales se passent dans ce genre de zone.* » Deux sites où des acheteurs attendent les producteurs venus du Libéria ont été repérés le long du Cavally, mais le déploiement massif des forces de l'ordre a rendu réticents les acheteurs qui avaient accepté de témoigner sur la chaîne de distribution.

Figure 2

Personnes interrogées au Libéria, par localité et par sexe (total : 117, dont 94 hommes et 23 femmes).



3 – Résultats

Les résultats, issus du terrain des deux côtés de la frontière et d'une recherche documentaire, sont présentés en trois volets : les **modalités de l'expansion des plantations**, leurs **impacts sur les aires protégées** et la **commercialisation du cacao libérien après la récolte**. Le terrain ayant eu lieu en période creuse, peu de transactions ont pu être observées ; ce commerce a toutefois déjà été largement documenté par IDEF et Global Witness.¹²

Des membres de la communauté libérienne locale près d'un point de passage frontalier informel sur la rivière Cavally, près de Druwar. À cette période de l'année, le niveau de l'eau est suffisamment bas pour traverser à pied. © SAMFU, 6 mai 2026

3-1 Les modalités de l'expansion des plantations de cacao

Des travailleurs migrants, majoritairement burkinabès, ont été observés des deux côtés de la frontière. Deux catégories se distinguent.

Deux profils de migrants

Les premiers sont installés de longue date en Côte d'Ivoire : eux-mêmes, leurs pères ou grands-pères y ont créé des cacaoyères dont la production décline (vieillesse des vergers, sols appauvris (en raison de la destruction quasi totale des forêts ivoiriennes par le cacao), maladies. Ils partent au Libéria en agriculteurs expérimentés pour « recommencer le cycle », sans abandonner leur exploitation ivoirienne, confiée à leur épouse, à leurs enfants ou à un cousin venu du Burkina Faso. Un migrant, arrivé en 2009, résume : « *Ma plantation ne produit plus comme avant, car le sol s'est appauvri. J'ai entendu dire qu'il y avait une nouvelle forêt au Libéria. Je vais aller voir ça.* » Depuis six ou sept mois, certains font venir femme et enfants.

Les seconds, plus nombreux, sont des jeunes hommes (16-28 ans environ) recrutés au Burkina Faso par des « *entrepreneurs agricoles* », soit des producteurs et acheteurs ayant fait fortune en Côte d'Ivoire. Les migrants les appellent les « *tiers* », car ils gèrent tout par téléphone et passent par des intermédiaires. Certains n'ont jamais travaillé dans

le cacao et ne savent pas ce qui les attend. « *Tout ce que nous savons, c'est qu'il possède plusieurs hectares de forêt au Libéria et qu'il va nous céder des parcelles pour que nous puissions créer nos propres plantations de cacao* », confie l'un d'eux.

Un capitaine de pirogue, sur la rive ivoirienne du Cavally, décrit un flux organisé : « *Pour les travailleurs qui viennent de Côte d'Ivoire pour les plantations de cacao au Libéria, il y a des jours précis : les vendredis et les dimanches. On nous dit qu'un groupe doit arriver. Chaque jour de traversée, nous pouvons faire passer au moins 50 personnes. Ce sont tous des jeunes. Il n'y a pas de femmes. (...) Depuis le début de l'année, je dirais que le chiffre est plutôt proche de 1000.* »

« Aujourd'hui, nous sommes ici pour traverser la frontière et aller au Libéria. C'est seulement une fois là-bas que nous saurons ce que nous allons faire. Je n'ai moi-même jamais travaillé dans une plantation de cacao. Mais je sais travailler. Donc je sais que je vais réussir. Nous sommes tous motivés et très confiants. »

Travailleur migrant.

¹² – IDEF, 2024, *Alerte sur l'approvisionnement en cacao en provenance du Libéria* ; IDEF, 2025, *Libéria : le futur El Dorado du cacao en Afrique de l'Ouest* – Caractéristiques et parcours d'un chocolat amer ; Global Witness, 2025, *Les géants du chocolat alimentent la déforestation dans la dernière forêt tropicale d'Afrique de l'Ouest*.

De la forêt à la plantation : le système des « parrains »

Les entrepreneurs du cacao, ou « **parrains** », ¹³ accèdent à la forêt en négociant avec les familles locales. Une famille de cinq adultes peut attribuer 10 ha chacun, soit 50 ha au total ; une famille plus nombreuse peut aller jusqu'à 100, voire 300 ha. Même installés à Monrovia ou ailleurs, les membres de la famille considèrent ces terres comme les leurs. Aucun paiement pour l'accès à la terre n'a été mentionné, ¹⁴ mais, selon eux, **des accords de partage de la production** attribuent 60 % des fèves au parrain et 40 % au propriétaire, le parrain fournissant plants, intrants, hébergement, transport, nourriture et soins aux ouvriers.

Le parrain, souvent un agriculteur expérimenté venu de Côte d'Ivoire, rend compte à un « *grand patron* » ou investisseur rarement visible, décrit comme Français ou Ivoirien/Burkinabè bien établi, parfois lui-même négociant. Il encadre un petit groupe de jeunes ouvriers, qui peuvent recevoir chacun environ 10 ha ; sans famille à charge, ils dépendent du parrain pour tous leurs besoins. L'équipe a observé d'importants **déplacements nocturnes de migrants** à travers la forêt. Le défrichement recourt au **brûlis**, en particulier en lisière de forêt, et à des **herbicides concentrés** pour tuer les arbres. Les variétés plantées, apportées par les migrants, sont des cacaoyers « *de plein soleil* » à croissance rapide, productifs en trois ans, différents des vergers ombragés des comtés de Lofa, Bong et Nimba. Le cacao est planté dès le premier défrichage, puis d'autres arbres sont abattus à mesure que les plants grandissent.

À Garleo, un **comité communautaire** chargé des conflits fonciers a été créé avec l'essor du cacao en 2018-2019 : auparavant, des familles louaient des parcelles qui se chevauchaient et des producteurs s'étendaient sans autorisation. « *Nous n'indiquons pas la ligne de démarcation, ce qui fait que les Burkinabès dépassent les limites et s'enfoncent dans la brousse* », reconnaît un agriculteur de Deliye. Pour beaucoup, l'expansion n'est pas un problème : « *Pas de problème, il y a plein de forêt* », affirme un ancien de Garleo, pour qui les animaux « *peuvent aller jusqu'à River Gee et Maryland* » et « *une fois que le cacao aura fait son temps, nous replanterons la forêt* ».

Les bénéfices économiques du cacao sont partagés de diverses manières entre ouvriers, parrains et propriétaires. Trois systèmes différents ont été relevés dans la région (par exemple le partage de la production et le « *planté-partagé* »). Il n'existe aucun accord écrit, ce qui fait craindre de futurs malentendus et désaccords.

Un accès à la terre et aux revenus inégal selon le genre

La **loi de 2018 sur les droits fonciers** consacre l'égalité des droits entre femmes et hommes et reconnaît la propriété coutumière et communautaire de la quasi-totalité des terres ; la « *communauté* » y inclut explicitement les femmes (encadré 2). Pourtant, dans ces zones frontalières marquées par la main-d'œuvre migrante, les femmes ne sont peut-être pas le pilier de l'agriculture qu'elles sont ailleurs au Libéria. Certaines règles coutumières **interdisent aux femmes d'entretenir des relations**

Encadré 2

L'ÉGALITÉ DES DROITS DANS LE CADRE JURIDIQUE LIBÉRIEN

DANS LA LOI SUR LES DROITS FONCIERS (2018), L'ART. 3 PRÉVOIT : « *un accès égal et une protection égale en matière de propriété, d'utilisation et de gestion des terres... indépendamment de [...] du genre ou de tout autre critère.* »

L'ART. 2 DÉFINIT comme membre de la communauté tout citoyen libérien, « *indépendamment de son âge, de son sexe* », né dans la communauté, dont un parent y est né, qui y vit depuis au moins sept ans ou qui est le conjoint d'un membre résident. ¹⁵

CONSTITUTION (1986) : l'art. 22a dispose que seuls les citoyens libériens peuvent posséder des biens immobiliers.

L'ART. 11A ÉNONCE QUE : chacun jouit des droits fondamentaux sans distinction d'origine ethnique, de race, de sexe, de croyance, de lieu d'origine ou d'opinion politique. ¹⁶

¹³ – Le terme « tuteur » est employé dans IDEF (2025) pour désigner l'intermédiaire à qui le propriétaire libérien cède de vastes étendues forestières, qui fait venir les travailleurs et reste l'unique interlocuteur du propriétaire. Le présent rapport utilise le terme « parrain ». ¹⁴ – IDEF (2025) fait état de

paiements de 500 000 FCFA (900 USD), probablement des paiements de facilitation (par exemple pour la délimitation par le comité communautaire) plutôt qu'un achat ou une location. ¹⁵ – Gouvernement du Libéria, 2018, Loi sur les droits fonciers. ¹⁶ – Constitution du Libéria, 1986.

avec des migrants burkinabès, afin d'empêcher toute revendication foncière via la nationalité des enfants. Les exploitations des femmes se situent près des villages, celles des hommes au cœur de la forêt : les femmes ne peuvent donc pas vérifier les superficies réellement exploitées par leurs proches. **Malgré l'égalité devant la loi, elles risquent d'être exclues des bénéfices** de l'expansion du cacao. À Yeoh, une vingtaine de foyers cohabitent désormais avec 350 à 450 migrants, ce qui inquiète les habitants.

Des moteurs économiques puissants

Les agriculteurs libériens citent **l'absence d'alternatives de revenu** comme principale raison de leur conversion au cacao. Historiquement associé aux Mandé de Lofa, Bong et Nimba, le cacao s'impose désormais chez les Krahn du Grand Gedeh, jusqu'ici riziculteurs, chasseurs et pêcheurs, à mesure que ces activités perdent en productivité. Les personnes interrogées soulignent que le cacao rapporte plus vite que les autres activités. « *En moins de six mois, nous pouvons gagner plus d'argent grâce au cacao. Le caoutchouc ou d'autres cultures ne nous rapportent pas autant* », explique un responsable des jeunes de Druwar.

À Yeoh, six jeunes agriculteurs confirment une accélération nette de l'expansion depuis cinq ans, portée par la pauvreté, le déclin des autres cultures et l'influence du marché ivoirien. Les habitants déplorent l'absence de soutien public et la faible durabilité des projets : « *Tous les étangs piscicoles*

« **Même si le prix est bas, nous continuerons à cultiver car nous n'avons pas d'autre choix.** »

Une personne interrogée à l'équipe de terrain de SAMFU.

« **Nous n'avons rien d'autre à faire, le cacao est donc le seul moyen que nous connaissons pour survivre.** »

Une agricultrice de Barwu.

ont disparu parce qu'ils ne nous ont pas appris à les entretenir », regrette un chef de village de Tempo à propos de la Wild Chimpanzee Foundation, seule Organisation Non Gouvernementale (ONG) active sur les moyens de subsistance. Un président de localité ajoute que l'absence de route empêche ONG et gouvernement d'arriver jusqu'à eux.

La baisse des prix ne freine pas l'expansion

Les propriétaires et les membres des communautés se plaignent systématiquement de la **forte baisse des prix** payés par les acheteurs locaux (section 3.3). Pourtant, **aucun abandon significatif du cacao n'a été observé ni signalé**. Au contraire, dans cinq des dix localités visitées, les personnes interrogées disent **étendre leurs surfaces pour compenser** la baisse des revenus unitaires.

Un chercheur de terrain de la SAMFU à côté d'un panneau indiquant le parc national de Grebo-Krahn, situé entre Garleo et Tempo © SAMFU, 2 avril 2026



3-2 Les impacts sur les aires protégées

Des plantations à l'intérieur du parc national de Grebo-Krahn

L'équipe de SAMFU a suivi **trois itinéraires** (figure 3) :

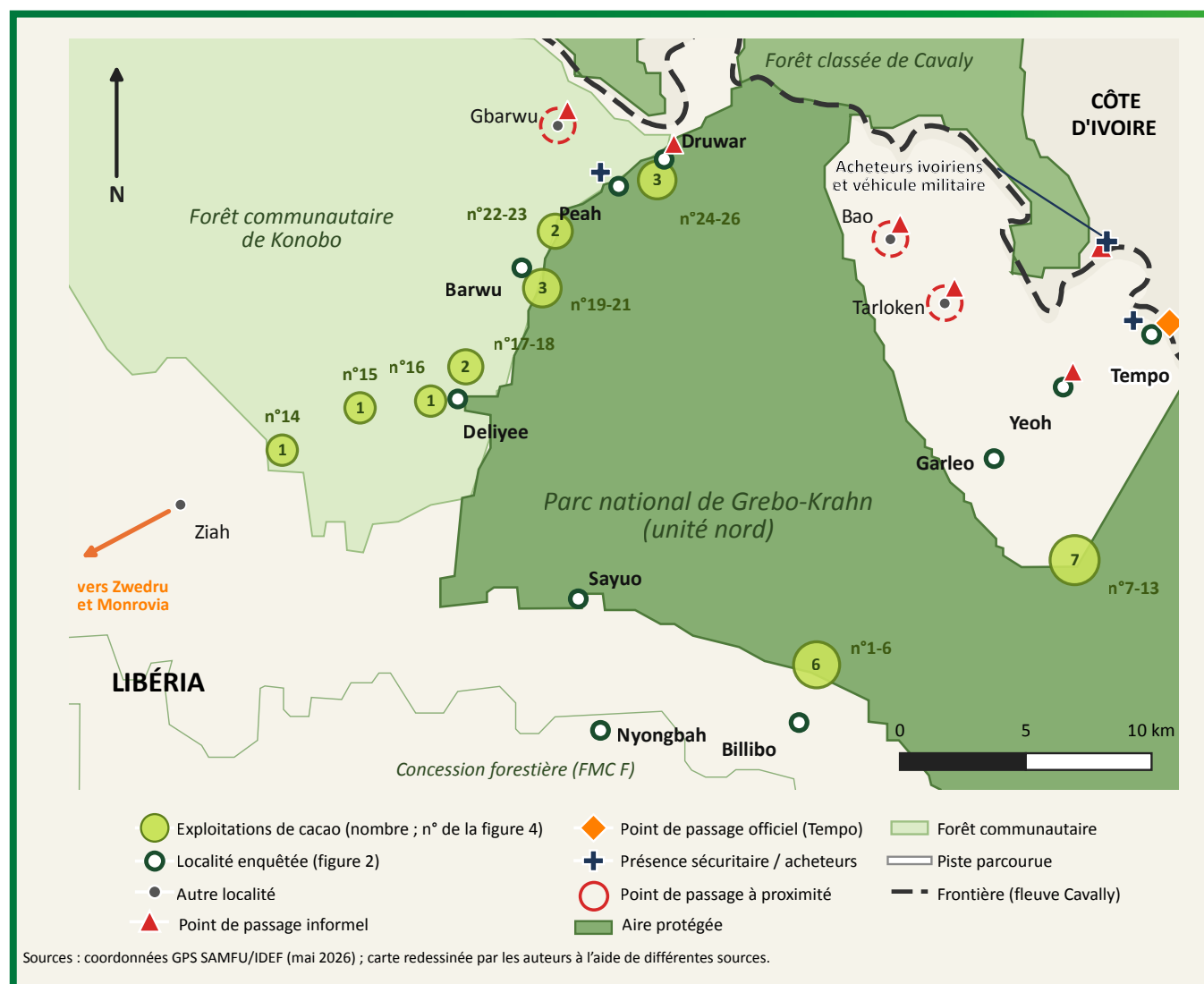
- (1) la piste Ziah – Tempo (50 km), principal axe local impraticable aux véhicules, qui traverse le nord-ouest du parc et une partie de la FC de Konobo et dessert trois villages présentés comme des points de passage non officiels (Bao, Tarloken, Yeoh), situés jusqu'à 6 km du parc et à moins de 3 km du Cavally ;
- (2) la route Ziah – Billibo (33 km) puis le chemin Billibo – Tempo (35 km), dont **21 km traversent le parc sans figurer sur aucune carte publique**, ce qui suggère un tracé récent et peut-être non autorisé ;

- (3) un itinéraire d'environ 25 km entre Deliyee et le passage non officiel de Druwar, lui aussi absent des cartes, qui longe la limite entre le parc et la FC de Konobo. La zone couverte représente environ **50 000 ha, dont 37 000 ha dans le parc** (dont l'unité nord couvre environ 97 000 ha).

Sur les 26 exploitations recensées¹⁷, **11 se trouvent à l'intérieur des limites cartographiées du parc**,¹⁸ entre 160 m et 1,6 km de sa lisière ; **9 dans la FC de Konobo**, dont 4 à 100 m ou moins du parc ; **6 hors aire classée**, au nord du parc, le long de la piste de Garleo, entre 2 et 930 m de sa limite (figure 4). Une parcelle type de 10 ha mesurant environ 320 m de côté, **toute exploitation**

Figure 3

Exploitations de cacao, localités, points de passage et présence sécuritaire dans la zone d'étude SAMFU (nord-ouest du parc national de Grebo-Krahn).



¹⁷ – L'accès à l'intérieur de l'aire protégée étant limité, le nombre d'exploitations recensées est indicatif et non exhaustif. ¹⁸ – Les Limites

du parc national de Grebo-Krahn utilisées pour cette analyse sont issues d'un jeu de données spatiales de la FDA daté de 2020.

située à moins de 320 m de la limite déborde potentiellement dans le parc. Les plantations observées se trouvent à tous les stades (nouvelles défriches, jeunes cacaoyères, plantations productives), signe d'une **expansion active et continue**.

Les limites du parc et de la FC de Konobo sont presque toutes des **lignes droites**, sans repères naturels continus. Bien que la délimitation précédant la publication au Journal officiel en 2017 ait associé les communautés, ces limites s'estompent avec le temps, comme les marques peintes sur les arbres et la mémoire des gens.¹⁹

L'attrait du cacao accroît la **pression pour renégocier ces limites avec l'Autorité de développement forestier (FDA)**. À Deliyee, à moins de 2 km du parc, les habitants jugent la limite trop proche de leurs champs. « Si nous en avons le pouvoir, nous irions au-delà de la ligne de démarcation de la FDA », déclare un responsable communautaire. Un autre agriculteur justifie le fait de « cultiver dans le parc, car aucune des promesses faites n'a

été tenue par la FDA concernant l'ouverture de la route ». Même un auxiliaire de la FDA constate l'échec des initiatives de cacao plus durable dans la zone tampon : pépinière abandonnée, « alors, lorsque les Burkinabès sont arrivés, nous leur en avons confié la responsabilité ».

Le déclin de la faune et la chasse

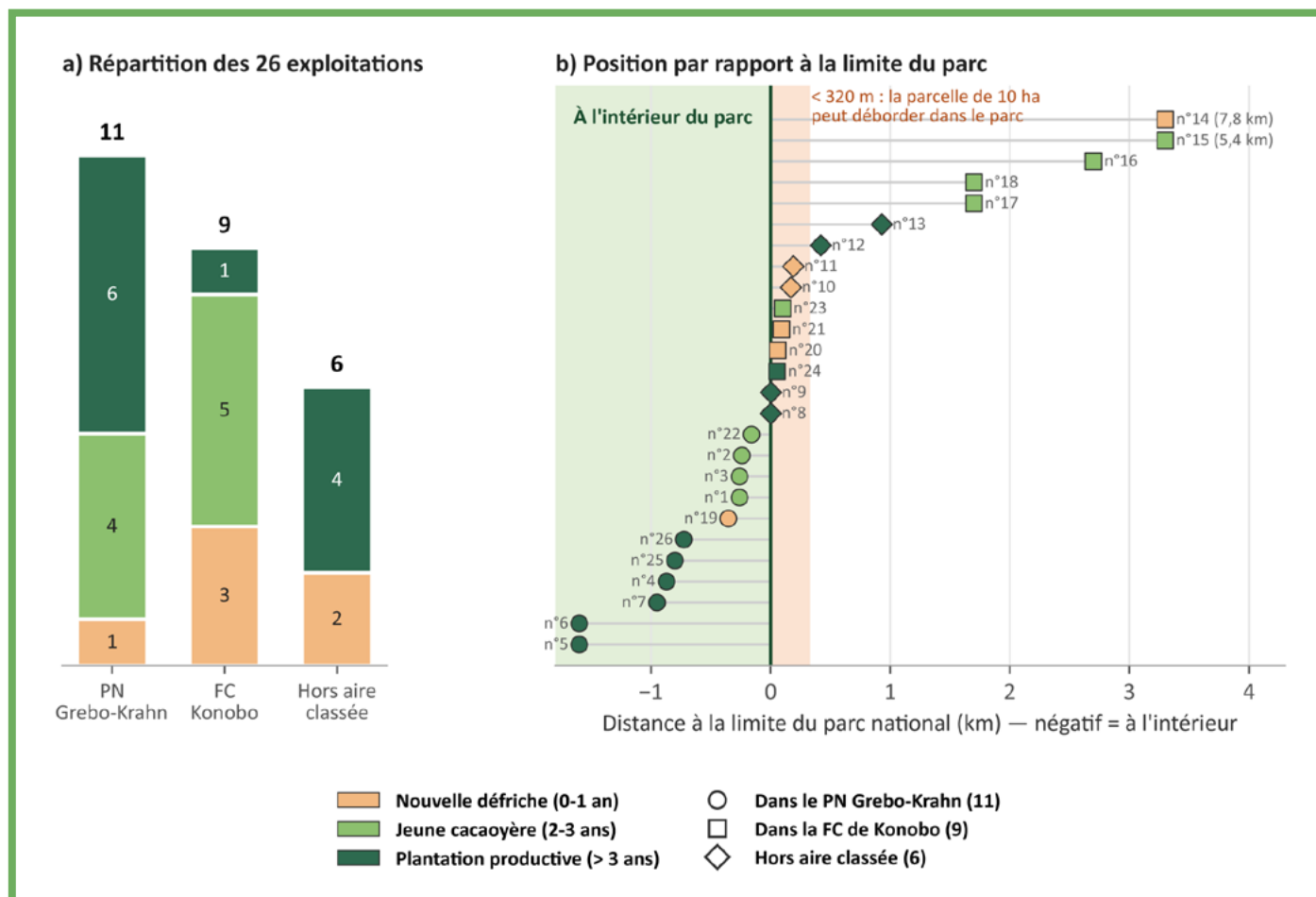
Chasser dans une aire protégée est interdit par les deux lois. Sur 117 personnes interrogées, **50 disent observer**

« À cause de l'expansion des plantations de cacao dans les zones forestières, nous ne voyons plus d'animaux sauvages comme avant ; même nous, les chasseurs, avons du mal à trouver des proies »,

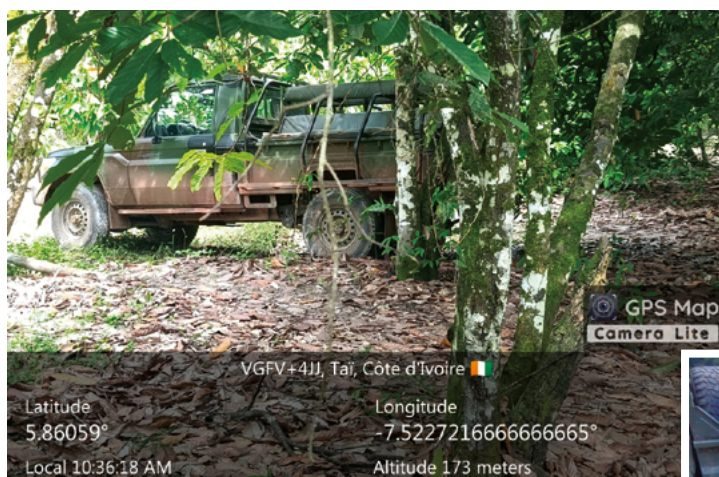
Un chasseur de Deliyee.

Figure 4

Les 26 exploitations géolocalisées par SAMFU : répartition par zone et par stade (a) et distance à la limite du parc national (b). Les numéros renvoient à la figure 3.



¹⁹ – À l'inverse, pour le projet de parc national de Kwa, la limite proposée a parfois été repoussée « pour passer derrière certaines rivières » (FDA, 2026, projet de dossier de publication au Journal officiel).



Véhicule militaire et migrants à Peah Town, au Libéria, le 6 mai 2026. L'emplacement est indiqué sur la fig. 3. © SAMFU

Photo prise le 6 juin 2026, à l'endroit indiqué par la mention « Acheteurs ivoiriens et véhicule militaire » sur la figure 3. © IDEF

Figure 5

Présence des forces de sécurité de part et d'autre de la frontière.



moins d'animaux qu'auparavant, et 25 des 30 chasseurs rapportent des prises en baisse par rapport à il y a cinq ans. La relation semble être à double sens : la raréfaction du gibier pousse certains vers le cacao, tandis que l'expansion du cacao chasse la faune.

Éléphants et singes sont cités parmi les espèces moins observées.²⁰ À Yeoh, les habitants attribuent ce déclin à l'expansion agricole, à la présence humaine accrue et à la perte d'habitat.

Côté ivoirien : le parc national de Taï et la menace de l'orpaillage

L'équipe ivoirienne n'a pas été autorisée à entrer dans le parc national de Taï. Selon une source non officielle connaissant bien le parc, il n'y a pas de déforestation au profit du cacao à l'intérieur du parc, des patrouilles régulières empêchent l'infiltration d'agriculteurs, et l'orpaillage clandestin est la plus grande menace, avec des sites à plusieurs endroits hors du parc mais, à sa connaissance, aucun à l'intérieur. Les médias ont mis en avant à la

fois la menace et la réaction des forces de sécurité dans plusieurs aires protégées ivoiriennes.²¹ Selon le responsable de la communauté locale, la principale menace pesant sur le parc et sur la forêt classée de Cavaly est l'orpaillage illégal (encadré 3), dont les sites, souvent gardés, compliquent encore l'accès.

La réponse sécuritaire

La présence militaire est manifeste des deux côtés. En Côte d'Ivoire, un véhicule militaire a été repéré à quelques centaines de mètres d'un passage informel près de la forêt classée de Cavaly, à environ 4 km en amont du poste officiel de Tempo. Celui-ci abrite, côté libérien, un poste de la « Joint Security »²² et du Service de l'immigration. À Peah, entre la FC de Konobo et le parc, une opération conjointe a conduit à l'interpellation d'un groupe de migrants (figure 5). Selon un membre de ces forces, la FDA a installé des caméras de surveillance dans plusieurs zones de l'aire protégée.

²⁰ – Les éléphants de forêt et les colobes figurent sur la liste des espèces protégées au Libéria (EPA). ²¹ – Voir par exemple The Guardian, 21 novembre 2022, « Or, armes, gangs : en patrouille avec l'unité d'élite qui sauve les forêts de Côte d'Ivoire » ; Benin Web TV, 21 août 2026, « Côte d'Ivoire : 8 500 sites d'exploitation aurifère illégale démantelés ». ²² – Coalition interinstitutionnelle

regroupant la Police nationale libérienne, le Service de l'immigration du Libéria, l'Agence de lutte contre les stupéfiants et d'autres organismes auxiliaires, chargée notamment de la protection des frontières.

L'OR, UNE MENACE PEUT-ÊTRE PLUS GRAVE ENCORE

Au Libéria comme en Côte d'Ivoire, l'orpaillage²³ et la contrebande d'or ont explosé à mesure que le cours de l'once passait d'environ 2 000 USD il y a cinq ans à plus de 4 500 USD durant une grande partie de l'année dernière.²⁴ Destruction des forêts, détournement et envasement des cours d'eau, usage croissant de mercure : les impacts sont lourds, sur fond de faible application de la loi et de pertes de recettes publiques.

La production artisanale non déclarée est comparable à celle du secteur industriel :
4 à 10 t par an au Libéria, 30 à 40 t en Côte d'Ivoire.

Production et exportation d'or ²⁵	Libéria	Côte d'Ivoire
Production artisanale déclarée	336 kg (Juillet 2020 – Juin 2021)	329 kg (2022)
Production artisanale non déclarée (estimation)	4-10 tonnes/an	30-40 tonnes/an (début des années 2020)
Production industrielle	5,0 tonnes (Juillet 2020 – Juin 2021)	39,5 tonnes (2021)
Exportations déclarées	13,1 tonnes en 2022 (543 M USD), principalement vers la Suisse, le Liban, les Émirats	47,6 tonnes en 2022 (valeur non communiquée) ²⁶

Les deux équipes ont constaté de visu la **dégradation forestière due à l'orpaillage illégal** et trouvé machines et bidons de carburant, signes d'une mécanisation croissante. La couleur boueuse du Cavally trahit l'activité en amont. Des engins ont été repérés près du passage informel de la forêt classée de Cavally ; au Libéria, des opérations ont été observées sur la rivière Dugbeh, près de la limite sud du parc. Or et cacao sont liés : des agriculteurs découvrent de l'or sous leurs champs à mesure que le cacao perd en rentabilité en Côte d'Ivoire et au Ghana,²⁷ et l'or génère rapidement des liquidités réinvestissables dans la main-d'œuvre et les intrants agricoles.²⁸ Si la valeur des deux produits diffère, **le lien entre or et cacao mérite une étude spécifique**, en particulier au regard de l'évolution des perspectives économiques et des migrations, ainsi que des impacts sur les aires protégées et les autres forêts.



Exploitation aurifère dans une forêt au Libéria © FrontPageAfrica (reproduit avec autorisation)

²³ – Exploitation de fosses pouvant atteindre 25 m de profondeur et orpaillage alluvial, artisanal ou à l'aide de « dragues » mécanisées ; le terme « exploitation minière » désigne ici l'ensemble de ces activités.

²⁴ – <https://goldpricez.com> ²⁵ – SwissAid, Africa Gold Reports, Côte d'Ivoire (2024) et Libéria (2025). ²⁶ – Déclarées, les exportations artisanales représenteraient près de 9 % de la valeur totale des exportations ivoiriennes de biens et services en 2021 (Equal Access International, 2023). ²⁷ – Borgen Magazine, « L'or contre le cacao : la bataille pour les ressources naturelles de l'Afrique de l'Ouest » ; Montford et al., 2026, Resources Policy, vol. 113.

²⁸ – International Growth Centre, 31 janvier 2020, « Le secteur de l'exploitation artisanale de l'or en Afrique de l'Ouest : un moteur de développement méconnu ? »

3-3 Des systèmes commerciaux complexes

Le cacao du Grand Gedeh circule à la fois vers Monrovia et vers la Côte d'Ivoire, à travers de multiples acteurs informels (figure 6). **Le prix n'est qu'un facteur parmi d'autres** : relations, langue et monnaie comptent aussi dans le choix du débouché.

Structure du marché

Les producteurs récoltent et séchent les fèves à la ferme ou au village, puis les vendent en sacs à des acheteurs locaux (comme des chefs de localité) ou à des négociants itinérants qui sillonnent les

communautés isolées ; il existe aussi des points d'achat fixes, comme à Ziah. **Aucune coopérative n'a été identifiée.** De plus gros acheteurs regroupent ensuite le cacao vers Monrovia ou vers la frontière. Outre le poste officiel de Tempo, **30 des 117 personnes interrogées** affirment que le cacao sort fréquemment du Libéria par des voies non officielles, souvent la nuit ou lors des périodes de faible surveillance. L'équipe a identifié **six points de passage informels** : Gbarwu, Druwar, Bao, Tarloken, Yeoh et un site proche de la forêt classée de Cavally (figure 3).

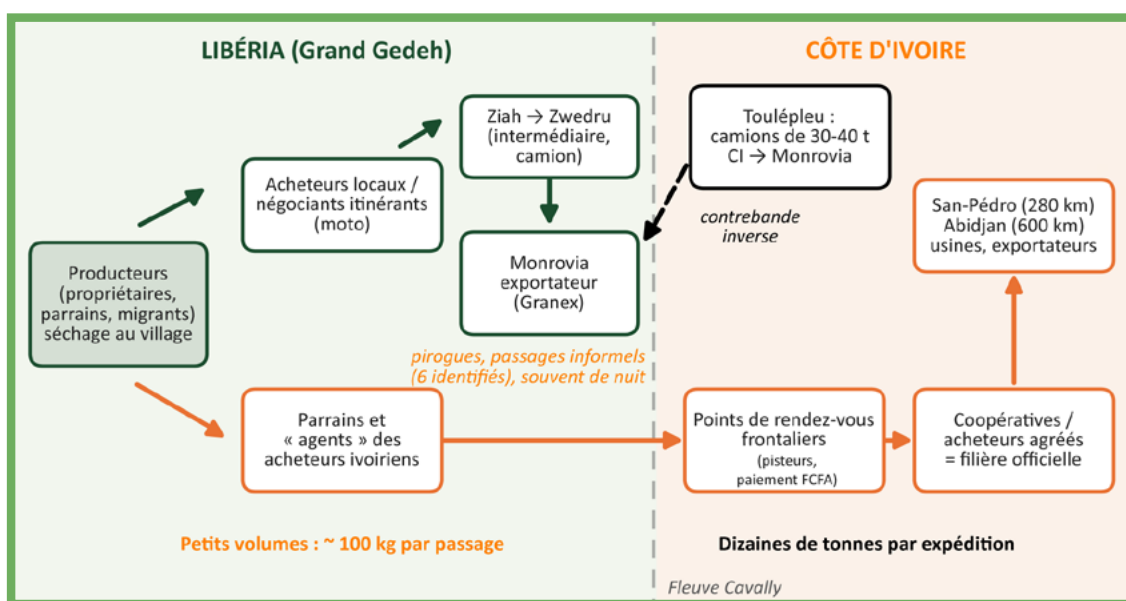


Figure 6

Circuits de commercialisation du cacao du Grand Gedeh, d'après les observations et témoignages recueillis.

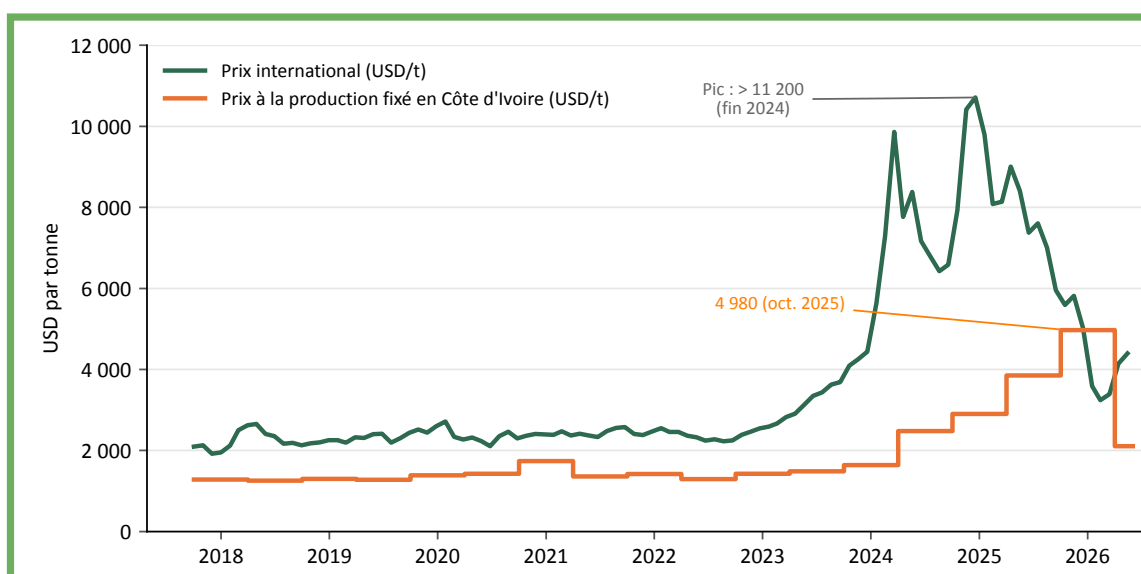


Figure 7

Prix international du cacao et prix à la production fixé en Côte d'Ivoire (USD/t, 2017-2026), comparés aux prix relevés au Libéria en mai 2026.

Des prix régulés en Côte d'Ivoire, librement fixés au Libéria

En Côte d'Ivoire, le **Conseil du Café-Cacao** fixe deux fois par an le prix à la production : un prix de campagne principale (octobre-mars) et un prix de campagne intermédiaire (avril-septembre). Ce prix suit, avec retard et amortissement, le prix international. Resté sous 3 000 USD/t pendant cinq ans, celui-ci a flambé en 2023-2024 (vieillesse des vergers, virus touchant les récoltes ivoiriennes et ghanéennes) jusqu'à plus de **11 200 USD/t fin 2024**,²⁹ avant de revenir à environ **3 200 USD/t** durant la mission d'observation, les prévisions à moyen terme anticipant de nouvelles hausses.³⁰ Le prix ivoirien à la production, qui n'avait pas dépassé 1 000 FCFA/kg (1 700 USD/t) entre 2017 et octobre 2023, a culminé à **2 800 FCFA/kg (4 980 USD/t) en octobre 2025**, puis chuté à **1 200 FCFA/kg (2 120 USD/t)** pour avril-septembre 2026 (figure 7).

Au Libéria, **aucun mécanisme ne régule les prix**. En mai 2026, les producteurs citaient **250 à 350 LRD/kg (US\$1,360–1,910/t)** et indiquaient que les acheteurs ivoiriens payaient **500 LRD/kg (2,725 USD/t)**, un montant qui serait pourtant supérieur de 29 % au plus haut prix à la production jamais fixé en Côte d'Ivoire. « *Si vous vendez votre cacao au Libéria, vous y perdrez* », résume le président des jeunes de Tempo.

L'état des routes est l'autre raison majeure :

« À cause de la route, nous ne pouvons pas nous rendre en ville ; nous vendons donc simplement notre cacao à la Côte d'Ivoire et y achetons même d'autres produits »

Le chef de Tempo.

²⁹ – Macro Trends, « Global Cocoa Price », consulté en août 2026, citant des données du FMI. Prix à la production ivoiriens : Conseil du Café-Cacao, compilés par l'IDEF depuis 2012, convertis au taux de change moyen de chaque semestre (fxtop.com). ³⁰ – Just2Trade, 30 mai 2026, « Prévisions sur le prix du cacao : tendances du marché pour 2026-2030 ». ³¹ – Granex Group Incorporated, société d'exportation de cacao agréée au Libéria, spécialisée dans l'approvisionnement, la transformation et l'exportation de fèves de cacao libériennes vers les marchés internationaux ; <https://granexgroup.com/>, consulté en août 2026. ³² – L'Atlantic Cocoa Processing and Export Company (ACPEC) serait spécialisée dans le cacao libérien haut de gamme et certifié biologique. Voir LACRA, 23 octobre 2021, « Atlantic Cocoa to get recognition for premium cocoa » ; www.facebook.com/100064684156065/posts/atlantic-cocoa-to-get-recognition-for-premium-cocoaatlantic-cocoa-a-registered-1924547231483145/. Et Atlantic Life Insurance, 20 janvier 2022, « Atlantic Cocoa Export & Processing Company receives organic certificate destination » ; www.atlanticinsurancelib.com/post/atlantic-cocoa-export-processing-company-receives-organic-certificate-destination. Rien n'indique un lien avec la société ivoirienne de transformation industrielle Atlantic Cocoa Corporation.

Encadré 4

PORTAIT D'UN NÉGOCIANT LIBÉRIEN

Trois intermédiaires opèrent dans la zone ; le plus cité, basé à Ziah, est un Libérien et un opérateur important : il achète le cacao aux communautés, le transporte et le vend aux entreprises. Il aurait acheminé **14 camions de fèves vers Monrovia**, jusqu'en juillet, bien après la récolte.

Interrogé à Zwedru, il dit exploiter des hors-bords sur le Cavally, qui transportent du cacao dans les **deux sens** selon les périodes, et évoque plusieurs points de passage illégaux utilisés pour faire traverser le cacao.

Il souhaite que le cacao soit vendu au Libéria, et serait même prêt à acheter du cacao ivoirien si le prix est intéressant. Il accuse d'autres personnes d'utiliser son bateau pour passer du cacao en Côte d'Ivoire et dit avoir été agressé en les interpellant.

Selon lui, les Ivoiriens viennent « *faire grimper* » les prix. Il entretient toutefois une relation étroite avec Granex, exportateur de cacao basé à Monrovia.³¹ Son rôle principal d'intermédiaire, dit-il, est de vendre le cacao à des acheteurs comme Granex, dont il ignore les acheteurs. « *Quand on récolte le cacao, [ce négociant] est le seul à venir nous l'acheter ; Atlantic Cocoa et Granex venaient autrefois, mais ils ont cessé* », témoigne un producteur de Barwu.³²

L'équipe de terrain a relevé de fréquentes traces de la présence de Granex dans les communautés visitées, même si ses camions semblaient souvent en panne et abandonnés. D'autres producteurs indiquent aussi que seul ce négociant peut acheter de gros volumes, ce qui suggère que l'accès au financement des achats de cacao à grande échelle pourrait brider le marché.

Sur la piste Tempo – Ziah, le transport coûte 500 à 600 LRD (6,70 à 8,00 USD) par sac de 50 kg.³³ À Billibo, deux chefs de village soulignent que ces coûts amputent fortement le revenu net. Vendant « *bord champ* » à des acheteurs qui viennent à moto jusqu'aux villages, les producteurs estiment obtenir des prix encore plus bas.

Le réseau de « *routes* » de cette partie du Libéria, en majorité trop étroit pour les véhicules en toute saison, est largement impraticable de mai à octobre, mais n'a pas changé ces dernières années et n'explique donc pas, à lui seul, les variations d'une année sur l'autre. La récolte principale a lieu d'octobre à décembre et peut se poursuivre à moindre échelle jusqu'en mars.

Les prix à la production devraient donc être au plus bas quand l'offre est la plus abondante ; pourtant, les agriculteurs rapportent des prix nettement plus élevés en saison sèche qu'en saison des pluies. Un intermédiaire, ou négociant local, ignorait les cours mondiaux, et aucun affichage de prix ni aucune publication officielle des prix n'a été observé dans les communautés visitées.

Au-delà du prix : réseaux, langue et monnaie

Les relations entre acheteur, vendeur, propriétaire et migrant pèsent fortement sur le choix du débouché. À Deliye, les parrains de migrants facilitent la collecte du cacao dans les exploitations qu'ils supervisent. À Billibo et Tempo, certains travailleurs reçoivent un reçu plutôt que de l'argent liquide quand le cacao part en Côte d'Ivoire, avec la promesse d'être payés après la vente : une relation de confiance est indispensable. « *Les grands, grands Blancs francophones envoient des agents pour nous prendre le cacao* », rapporte le président des jeunes de Tempo.

Les propriétaires libériens dénoncent des prix fixés unilatéralement, sans négociation. **Un pisteur ivoirien avance trois raisons au choix de la Côte d'Ivoire :**

« La majorité des producteurs étaient basés en Côte d'Ivoire avant de s'installer au Libéria. (...) Sur leurs téléphones, les actualités qu'ils suivent viennent de Côte d'Ivoire. Ne parlant pas l'anglais (...), c'est comme s'ils n'avaient jamais quitté la Côte d'Ivoire (...). Ensuite, ils sont plus à l'aise avec le franc CFA (...), et continuent de faire vivre leurs familles en Côte d'Ivoire (...). Enfin, le facteur le plus déterminant : nous, les acheteurs, venons à leur rencontre directement à la frontière. Beaucoup nous disent (...) qu'il n'y a pas de routes de leur village à la ville la plus proche. Et aucun acheteur basé au Libéria ne se rend dans leurs villages. »

Pisteur ivoirien.



Représentant de l'Autorité foncière locale près du poste-frontière de Tempo © SAMFU, 2 avril 2026

33 – À titre de comparaison, l'IDEF indiquait en 2024 qu'ailleurs au Libéria un transport sur une distance similaire jusqu'au fleuve coûtait 2 000 FCFA, soit environ 3,50 USD (IDEF, 2024).

Parrains, main-d'œuvre, intrants, investissements et débouchés sont ainsi **ancrés hors du Libéria**, dans des pays francophones. Le FCFA sert de monnaie à de nombreuses transactions, ce qui inquiète au Libéria quant à la stabilité monétaire et aux marchés locaux.³⁴ Les ventes se négocient probablement entre le parrain de migrants, et non le propriétaire libérien, et un acheteur de longue date. Les acheteurs invoquent l'état des routes et le prix du carburant pour justifier les bas prix, une explication qui pourrait masquer des facteurs plus larges.

Vers Monrovia ou vers la filière ivoirienne

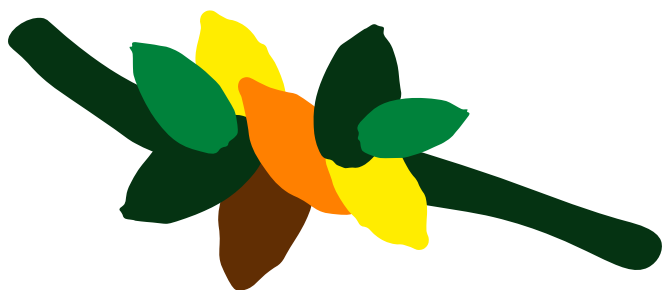
Le cacao qui reste au Libéria rejoint Monrovia, où **Granex** dispose d'un grand entrepôt. Son site ne mentionne pas le RDUE, mais l'entreprise affirme vouloir devenir la première à exporter du cacao libérien « 100 % biologique », s'approvisionner « *principalement dans le comté de Nimba* » et pratiquer « *une traçabilité et une transparence rigoureuses* ». Son code de conduite (publié vers 2021) visait zéro approvisionnement issu de réserves forestières ou d'aires protégées en 2022 et l'extension du « *zéro déforestation* » au cacao conventionnel en 2023.³⁵ En 2025, Global Witness rapportait que Granex affirmait avoir cartographié « *environ 75 à 80 %* » des exploitations de ses fournisseurs ; l'ONG concluait que Touton, grand négociant français, premier exportateur de cacao du Libéria, semblait s'approvisionner auprès d'exportateurs comme Granex avant d'expédier sous son propre nom.³⁶

Côté ivoirien, les intermédiaires achètent près de la frontière puis revendent à d'autres intermédiaires, parfois agents de coopératives ou d'acheteurs agréés : **c'est ainsi que le cacao libérien entre dans la chaîne d'approvisionnement officielle**, avant de rejoindre les usines et exportateurs de San-Pédro (280 km de Taï) ou d'Abidjan (600 km).

Plus au nord, à **Toulépleu**, le flux s'inverse, en direction comme en volume : de grands opérateurs font passer en contrebande du cacao ivoirien vers le Libéria, dans des camions de 30 à 40 t à destination de Monrovia, arbitrant en permanence entre le prix administré ivoirien et le prix libre libérien. **D'un côté, jusqu'à une centaine de kilos par chargement ; de l'autre, des dizaines de tonnes.**

« Il existe de nombreuses coopératives dont les représentants sont des intermédiaires qui viennent ici, à la frontière, pour acheter. »

Un « petit transitaire » dont la capacité (50 millions de FCFA, soit 88 500 USD) ne suffit pas pour un chargement de 40 t.



34 – LLAEJN, 16 octobre 2025, « La flambée du franc CFA menace l'économie cacaoyère du Libéria alors que les agriculteurs migrants refusent d'être payés en monnaie locale ». 35 – <https://granexgroup.com/index.php/about-us/>.

consulté en août 2026 ; Granex (sans date), *Code de conduite en matière de développement durable*. 36 – Global Witness, 2025, op. cit.



4 – Analyse

La pression de déforestation liée au cacao n'a pas disparu dans le paysage Taï – Grebo-Krahn : elle s'est déplacée. Si aucune emprise récente significative n'a été documentée dans le parc de Taï, l'expansion est active dans et autour du parc de Grebo-Krahn, y compris à l'intérieur de ses limites. La coexistence de plantations à tous les stades révèle un processus continu, et non un phénomène passé.

Cette expansion repose sur des réseaux migratoires structurés : des cultivateurs expérimentés quittant des vergers ivoiriens épuisés, et de jeunes travailleurs, souvent burkinabès, recrutés par des intermédiaires pour défricher et planter. Les données suggèrent que recrutement, attribution des terres, création des exploitations et commercialisation forment un seul et même système transfrontalier.

La baisse des prix ne réduit pas la pression sur la forêt ; elle peut même l'accroître. Faute d'alternatives, les producteurs étendent leurs surfaces pour maintenir leurs revenus. Pauvreté, manque d'infrastructures, accès limité aux marchés et absence de programmes durables de développement rural semblent renforcer cette dépendance au cacao.

La gouvernance foncière est un facteur déterminant.

Sans formalisation des droits coutumiers, de vastes forêts peuvent être cédées à des parrains de migrants, tandis que le flou des limites entre terres communautaires et aires protégées nourrit empiètements et litiges. Les femmes semblent en outre moins associées aux décisions d'attribution des terres et au partage des bénéfices de la production de cacao, malgré l'égalité garantie par la loi.

Le commerce transfrontalier est ancré dans l'économie locale. Prix plus élevés, familiarité avec le FCFA, réseaux sociaux, langue et accès au marché poussent le cacao libérien, y compris celui issu d'aires protégées récemment déboisées, vers les chaînes ivoiriennes via une succession d'intermédiaires, de coopératives et d'acheteurs agréés. Si l'étude n'a pas pu remonter jusqu'aux exportateurs finaux, cela met en évidence la probabilité que ce cacao non conforme au RDUE devienne indiscernable du cacao légal une fois intégré aux circuits établis.

5 – Conclusions

Recommandations

L'expansion du cacao reste un **moteur majeur de déforestation** dans le paysage Taï – Grebo-Krahn, surtout côté libérien. Elle est indissociable de la migration organisée, des mécanismes locaux d'attribution des terres et des circuits commerciaux transfrontaliers. Le déclin de la productivité ivoirienne et le manque d'alternatives au Libéria la poussent jusque dans les parcs nationaux. **Une approche purement répressive a peu de chances d'aboutir** sans soutien aux moyens de subsistance, développement des infrastructures et gouvernance foncière renforcée.

Les défis de traçabilité sont considérables pour les gouvernements, exportateurs et acheteurs qui doivent démontrer des chaînes d'approvisionnement sans déforestation. **Une coopération durable entre le Libéria et la Côte d'Ivoire**, associant administrations, communautés, société civile et secteur privé, est indispensable.

Les recommandations suivantes émergent de cette analyse :

GOUVERNEMENT DU LIBÉRIA

- Rejoindre le groupe de pays engagés dans la mise en œuvre de la norme régionale africaine pour le cacao durable (ARS 1000), ainsi que l'Initiative de l'UE pour un cacao durable.
- Renforcer le **mécanisme conjoint de surveillance transfrontalière** de l'expansion du cacao mise en place avec la Côte d'Ivoire, des flux migratoires et du commerce.
- Améliorer la **délimitation et la communication publique** des limites des aires protégées.
- Accélérer la réforme de la gouvernance foncière coutumière : auto-identification des communautés, cartographie participative, aménagement du territoire avec harmonisation des limites, comités fonciers communautaires et enregistrement des titres.

FDA (DÉPARTEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE)

- Prioriser surveillance et application de la loi dans les **points chauds** identifiés autour du parc de Grebo-Krahn.
- Utiliser la télédétection, notamment l'humidité de la canopée, pour surveiller rapidement de vastes zones à risque et intervenir sans délai.
- Intégrer les risques liés au cacao et à l'exploitation minière dans les plans de gestion des aires protégées.

AUTORITÉS IVOIRIENNES

- **Renforcer avec le Libéria le mécanisme conjoint de surveillance transfrontalière** en mobilisant plus de moyens contre la contrebande du cacao de part et d'autre.
- Conseil du Café-Cacao : ouvrir des échanges avec son homologue libérien (LACRA) en vue de **travailler sur la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire et au Libéria** pour empêcher l'entrée du cacao libérien issu de la déforestation, y compris d'aires protégées, dans la filière officielle et le départ de cacao de la Côte d'Ivoire vers le Libéria.
- Poursuivre les actions de **professionnalisation des coopératives et renforcer les mécanismes de contrôle** pour la délivrance des agréments.
- Accélérer le soutien à la **réhabilitation des vergers vieillissants et la restauration de la fertilité des sols en Côte d'Ivoire**, cause majeure du départ de producteurs expérimentés vers les forêts libériennes.
- Travailler avec le Libéria et le Burkina Faso pour **identifier les réseaux de recrutement et de transit de jeunes travailleurs organisés par des « entrepreneurs/parrains »** opérant depuis la Côte d'Ivoire et maintenant de plus en plus au Libéria.
- **OIPR et forces de sécurité** : intensifier la lutte contre l'orpaillage illégal autour du parc national de Taï et de la forêt classée de Cavally ; **faciliter l'action d'observation indépendante de la société civile** en permettant un accès encadré des observateurs indépendants aux aires protégées et réserves naturelles.

L'UNION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI

- L'UE et le Libéria devraient collaborer pour que **le Libéria ait la possibilité de rejoindre officiellement l'Initiative pour un cacao durable**.
- L'UE et le Royaume-Uni devraient **encourager une plateforme de dialogue inclusive sur le cacao au Libéria** : un mécanisme de dialogue national (comme le Comité conjoint de mise en œuvre) réunissant gouvernement, producteurs, secteur privé et organisations de femmes et de jeunes.
- L'UE et le Royaume-Uni devraient **fournir et élargir leur soutien aux chaînes d'approvisionnement en cacao sans déforestation**, sur le modèle d'approche Team Europe Initiative et avec un focus sur la traçabilité, la préparation au RDUE et le renforcement de la légalité.
- L'UE et le Royaume-Uni devraient **veiller à ce que les femmes, les jeunes et les migrants soient représentés** dans les processus de feuille de route nationale sur le cacao et les plateformes de dialogue. Les données collectées devraient être ventilées par genre et par âge sur l'ensemble de la chaîne de valeur du cacao, afin de renforcer l'accès des femmes à la terre, au financement, aux marchés et aux bénéfices de la production de cacao.
- L'UE devrait veiller à ce que **son partenariat forestier avec le Libéria inclue le cacao**, afin de protéger les forêts tout en soutenant les petits producteurs.
- L'UE devrait **continuer à soutenir le déploiement en Côte d'Ivoire d'un système national de traçabilité du cacao robuste et inclusif pour les petits producteurs**, ce qui contribuerait à freiner l'introduction illégale de cacao cultivé au Libéria dans les chaînes d'approvisionnement ivoiriennes.

PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT ET ONG

- Quantifier les volumes de cacao transitant par les voies frontalières informelles.
- **Investir dans des moyens de subsistance alternatifs**, en particulier pour les jeunes et les communautés riveraines des aires protégées, ainsi que dans des programmes qui octroient des financements directs aux communautés locales afin d'éviter la déforestation (tel que le programme libérien de « Payment for Stewardship »).
- **Soutenir l'agriculture durable et l'intensification sur les terres déjà cultivées** plutôt que l'expansion en forêt.
- Soutenir la surveillance communautaire des nouveaux déboisements et **un programme d'observation indépendante de long terme** des deux côtés de la frontière.
- Intégrer la sensibilisation aux lois de conservation dans l'appui à la formalisation des terres coutumières.
- Évaluer les impacts relatifs du cacao et de l'orpaillage sur la biodiversité à l'échelle du paysage transfrontalier.

COOPÉRATIVES, NÉGOCIANTS, EXPORTATEURS ET LEURS ORGANISATIONS

- Renforcer la **cartographie des exploitations et la traçabilité** dans les régions frontalières.
- **Mettre en œuvre une diligence raisonnable ciblée** sur les fronts d'expansion identifiés.
- Accroître la transparence sur l'approvisionnement, les intermédiaires et les pratiques d'achat.
- Collaborer avec la société civile et les autorités pour identifier et atténuer les risques de déforestation dans les chaînes d'approvisionnement.

WWW.FERN.ORG

-  @fern-ngo
-  @Fern.NGO
-  @FernNGO
-  @fernngo

WWW.SAMFULR.ORG

-  @save-my-future-foundation-ngo
-  @samfu1987
-  @samfu1987

WWW.ONGIDEF.ORG

-  @ong-idef
-  @ongidef
-  @OngIdef
-  @ong.idef